

## **Vous devez délibérer pour l'adhésion de la communauté du Vexin Thelle**

Le comité syndical, réuni le 10 mars 2022 a délibéré en faveur de la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Vexin Thelle qui pourra transférer au SE60 les compétences suivantes :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux).
- Travaux neufs en Eclairage public (non liés aux travaux sur le réseau électrique).

Vous êtes l'une de 441 communes membres ou l'une des 6 Communautés de communes adhérentes (Oise Picarde, Pays de Bray, Picardie Verte, Thelloise, Lisières de l'Oise et Agglomération Creil Sud Oise), **vous avez reçu un courrier le 26 mai 2022, vous invitant à délibérer.**

**Conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités membres du syndicat doivent délibérer sur cette adhésion, dans un délai de 3 mois, afin que Madame la Préfète puisse disposer d'un nombre suffisant de délibérations permettant, avec la majorité qualifiée, de prendre un arrêté modificatif des statuts. A défaut de délibération de votre conseil municipal/communautaire dans ce délai, votre décision est réputée favorable.**

Télécharger [le modèle de délibération](#)

Publié le 24 mai 2022